

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 février 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt six février deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Dominique ADENOT, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s :

Carole COURTIAL, Chantal MERCIER-COURTY, Bruno SLAMA

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

*Monsieur Thierry ORLIAGUET donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance après la question n°2
Madame Pascaline BIDOUNG, qui avait donné pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT, est présente à partir de la question n°5.
Monsieur René MAYOT, qui avait donné pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER est présent à partir de la question n°5.*

Interruption de séance de 21 h 25 à 21 h 45.

A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 33
SOUTIEN A LA CULTURE ET A DIVERSES ASSOCIATIONS

Mesdames Patricia AUCOUTURIER, Jacqueline CHAPON, Christine DULAC-ROUGERIE, Messieurs Olivier BIANCHI, Philippe BOHELAY ne prennent pas part au vote.

Plusieurs associations culturelles qui bénéficient traditionnellement d'une subvention de fonctionnement allouée dès le vote du Budget Primitif ne nous avaient pas transmis leurs dossiers dans les délais impartis pour qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 18 décembre 2008.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les aides suivantes dans le cadre du BP 2009 :

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU CONSERVATOIRE ET CENTRE D'AIDE A LA PRATIQUE INSTRUMENTALE : **4 500 €**

L'association a pour vocation de faciliter la pratique instrumentale par les élèves du Conservatoire en particulier par le prêt d'instruments

PREMUDANSE : **21 700 €**

L'association a pour objet de soutenir et prolonger les activités de l'école municipale de danse par l'organisation de stages, de spectacles, de concours et d'animations diverses.

Elle s'efforce également de sensibiliser de nouveaux publics à la création contemporaine et organise, désormais tous les ans, le Festival des Transurbaines qui, eu égard à l'importance de la manifestation, nécessite l'emploi de deux personnes à mi-temps. Une subvention exceptionnelle de 13 700 € avait été allouée l'an dernier pour cet aspect. Il est désormais proposé de l'intégrer à la subvention de fonctionnement.

LA VIVA : **15 250 €**

L'association organise directement ou participe à l'organisation de concerts vocaux en partenariat et au profit d'association humanitaire. En 2009, elle projette de développer les concerts locaux et effectuera une tournée dans les Balkans entre le 1^{er} et le 10 mai.

ARIS INTER C.E. : **5 000 €**

Après avoir longtemps bénéficié d'un local municipal moyennant un loyer symbolique, l'association qui a aménagé dans de nouveaux locaux doit désormais s'acquitter d'un coût de location annuel de l'ordre de 30 000 €.

Elle développe par ailleurs des activités et des actions culturelles (autorisation de la billetterie – passeport cadeau...) en faveur de ses adhérents.

ASSOCIATION IL FAUT ALLER VOIR :

65.000 €

L'Association programme chaque année une manifestation internationale de grande notoriété sur le thème des « Carnets de Voyage ». Lieu de rencontre et de débats entre les auteurs et les spectateurs, elle connaît un succès sans cesse grandissant qui a conduit les organisateurs à la déplacer à Polydome depuis l'édition 2006.

DELIBERATION

Les propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 mars 2009

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
le Premier Adjoint

Alain MARTINET